

Vienna, 18 janvier.
La Presse a reçu de Pesth le télégramme suivant : Le bruit court qu'on aurait accordé un ministère hongrois composé de membres de parti Deak, sans y admettre des membres du parti des anciens conservateurs.

La Presse ajoute, en déclarant le tenir de source certaine, que, jusqu'à l'heure qu'il est, ce bruit est prématuré.

PRINCIPALITÉS DANUBIENNES.

Bucharest, 18 janvier.
Un décret du prince Charles autorise le ministre des finances à percevoir provisoirement les impôts pour faire face aux dépenses publiques sur la base du budget de 1866.

RUSSIE.

Saint-Petersbourg, 17 janvier.
Le prince Dadian, de Mingrétie, a cédé volontairement à la Russie, pour lui et ses successeurs, ses droits de souveraineté, en échange d'une indemnité d'un million de roubles.

ETATS-PONTIFICAUX.

Rome, 17 janvier.
Le cardinal de Villecourt, ancien évêque de la Rochelle, est mort ce matin.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, 17 janvier.

Mauvaise nouvelle. On parle sérieusement de conférence. Plusieurs cabinets auraient engagé la Turquie à demander que la question de ses rapports avec ses sujets-chrétiens fût examinée en commun par les puissances intéressées. Ce pourrait bien être un piège tendu à la Porte. On sait comment la Russie a répondu, quand plusieurs cabinets lui firent des remontrances au sujet de la Pologne. La Turquie osera-t-elle répondre sur le même ton.

Le télégraphe nous annonce que sur beaucoup de points la neige a intercepté ou retardé les communications. Elle n'a pas intercepté cette dépêche de Marseille que publient les journaux du soir et qui mérite d'être citée :

Marseille, 16 janvier (hier). Le bruit court que le courrier de Constantinople est arrivé à Toulon.

Une autre dépêche d'Athènes dit que, à Candie, les insurgés s'efforcent de résister jusqu'au printemps. Il y a donc encore des insurgés.

La Bourse est agitée et les spéculateurs à la hausse tout traités sur presque toute la ligne des valeurs. Les inquiétudes politiques et la situation particulière de la place, expliquent cette baisse au lendemain de la liquidation. Hier, au bal des Tuileries, on dit qu'il se formait dans les angles des salons et les embrasures des fenêtres, de petits cercles, où malgré le bruit de la musique et de la danse, les hommes d'Etat de diverses catégories devaient des événements présents et éventuels. Ce matin les tripoteurs du boulevard se lançaient bruyamment à la baisse.

L'événement du jour sera, dit-on, la réunion de députés qui doit avoir lieu aujourd'hui chez M. Thiers, dans ce petit hôtel qui fait l'angle de la place St-Georges et de la rue Notre-Dame-de-Lorette, où le propriétaire vit pendant tant d'années affluer les hommes remarquables dans tous les genres, et d'où il s'échappa un jour en fuyant par une porte de derrière. On comprend qu'un certain nombre de députés éprouvaient quelque scrupule à assister aux réunions de M. Carnot, que fréquentaient des hommes ayant une couleur trop... républicaine. La plupart des députés formant le noyau de ce qu'on a appelé pour un jour le tiers-parti, ne pouvaient accepter comme centre le salon tant soit peu révolutionnaire de M. Carnot. Au contraire, M. Thiers est à la fois un homme d'opposition et un conservateur ; il

a des amis dans les deux côtés de la chambre ; il vote tantôt avec la gauche tantôt avec la droite. De cette situation il résulte que le salon de M. Thiers est une sorte de terrain neutre, où peuvent se rencontrer, sans se compromettre, des hommes entre lesquels existent de nombreux sujets de dissentiment. Mais nous croyons que ce serait tomber dans une grave erreur que de voir en M. Thiers un chef de parti ; non pas qu'il ne puisse désirer ce rôle, mais pour une raison péremptoire. M. Thiers représente-t-il un système politique financier, économique, auquel puissent se rattacher des groupes et des masses ; est-il ce que le peuple appelle un patriote, un grand citoyen ? Non, c'est un grand orateur, qui fait de la critique gouvernementale comme les feuilletonnistes de la critique théâtrale, avec plus ou moins de talent et de goût, et l'on connaît du reste ses mérites ; mais il n'y a plus en lui maintenant l'étoffe d'un chef de parti.

Aujourd'hui ont eu lieu avec une grande solennité les obsèques de M. Ingres. Parmi les assistants, on repétait ce que tout le monde dit depuis trois jours : ce n'est pas seulement un peintre qui est mort, c'est un chef d'école, le chef de l'école française ; et l'on ne voit pas qui pourrait le remplacer. M. Belmontet a adressé au Constitutionnel des vers assez médiocres, comme épitaphe de M. Ingres ; j'en citerai seulement le dernier :

La gloire fait toujours un trône de la tombe.

Plus heureux que l'année dernière, le club des patineurs aura joué au moins d'un jour de gelée. L'Empereur et l'Impératrice sont venus prendre part à cet aristocratique exercice qui n'avait cependant pas attiré une foule nombreuse. Depuis hier nous sommes en plein dégel et les rues et les boulevards présentent le plus triste et le plus sale aspect ; on s'attend à de nouveaux froissements ; on les redoute plus à Paris que partout ailleurs, car ils ont pour premier effet de paralyser les industries du bâtiment qui occupent tant de bras.

CH. CAHOT.

Paris, 18 janvier.

Certains gens affectent de s'inquiéter du retard que subit la convocation des Chambres, et veulent y voir l'indice de complications encore inconnues dans les relations des cabinets. Il suffira de répondre que la session devant s'ouvrir le 11 février, le délai d'usage peut toujours être maintenu. On me dit d'ailleurs que le décret de convocation a été signé par l'Empereur à la suite de la séance du Conseil qu'il a présidée hier.

Vous vous rappelez qu'au mois d'octobre on attribuait au Gouvernement l'intention de réunir les chambres dès le commencement de décembre, afin que la session fût terminée pour l'époque de l'inauguration de l'Exposition universelle. C'est le projet tout contraire qui a prévalu. L'Exposition s'ouvrira pendant que les Chambres seront occupées de leurs travaux ordinaires ; et il est probable que sénateurs et députés seront convoqués pour contribuer par leur présence à l'éclat de la cérémonie d'inauguration.

A part cette grave affaire de la réorganisation militaire, qui, traduite en projet de loi, doit être examinée lundi en séance générale du Conseil d'Etat, présidée par l'Empereur, toutes les questions intérieures dont sera saisi le Corps législatif paraissent devoir soulever des discussions pacifiques ; l'on ne s'en préoccupe pas, et le discours du trône pourra en prédire la solution facile. Les inquiétudes du public naissent plus spécialement des complications que réserve la question d'Orient, et l'on n'ose espérer que sur ce point le discours impérial donne des explications rassurantes.

On donne aujourd'hui une nouvelle explication du retard de la convocation des Chambres. On prétend qu'il serait question de faire précéder la session d'un remaniement de la Constitution dans un sens émi-

nemment libéral. Rien ne serait encore décidé cependant et ce serait pour examiner les réformes projetées que le conseil des ministres se réunirait cette après-midi aux Tuileries. On ne parle pas de la suppression de l'Adresse, mais rédigée dès le second jour de la session, elle ne donnerait lieu qu'à un court débat ; on rétablirait le droit d'interpellation, les attributions du ministère d'Etat redeviendraient ce qu'elles étaient en 1861 ; et les ministres auraient la faculté de défendre devant les chambres les projets de lois présentés par leurs départements.

Voilà ce qu'on dit et ce qu'on répète ; et je fais comme tout le monde en le répétant. Mais de toutes ces hypothèses pas une n'est une nouveauté et je vous engage comme auparavant à ne croire que quand vous aurez vu.

Les nouvelles qui nous arrivent de l'étranger ne présentent pas d'intérêt, à part celles d'Italie. Les projets financiers de M. Scialoja et la combinaison Langrand-Dumoulin pour la conservation des biens du clergé italien sont considérés comme de bon augure et sont accueillis favorablement.

La Presse publiait, il y a deux ou trois jours, sous ce titre : *disparitions mystérieuses dans Paris*, un article qui a causé une vive sensation, non-seulement à Paris, mais aussi au dehors. Il est malheureusement certain que de temps à autre, il disparaît un homme, une femme, un enfant qui ne laisse aucune trace ; mais l'auteur de l'article, M. P. Baragnon, en signalant le mal ne peut indiquer le remède, sans doute parce qu'il n'y en a pas. Nous sommes d'avis que la police est aussi bien faite que possible ; il y a même des gens qui trouvent qu'elle est trop bien faite et qui voudraient être un peu moins protégés. Arrangez cela. Pour notre part, nous croyons qu'il était permis de dresser la statistique des disparitions mystérieuses aux diverses époques depuis le temps de la terrible et légendaire Tour de Nesle, jusqu'à nos jours. On constaterait qu'elles sont moins nombreuses aujourd'hui qu'autrefois.

Précisément, on annonce aujourd'hui qu'on vient de retrouver à Londres le cadavre de M. L..., inspecteur des lignes télégraphiques, disparu depuis plusieurs semaines. On dit qu'une enquête se poursuit.

L'Empereur, le prince Napoléon et la princesse Mathilde ont écrit à Mme Ingres des lettres de condoléances.

Des irrégularités se produisent dans l'arrivée des trains de chemin de fer, et par suite dans la distribution des lettres et journaux. Deux courriers arrivent quelquefois en même temps.

CH. CAHOT.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant, extrait de nos autres correspondances :

Le général Allard, président de la section militaire, et le président de législation ont remis hier entre les mains de l'Empereur le projet de loi sur la réorganisation de l'armée, complété et établi sous la forme d'un texte de loi. M. Rouher sera chargé d'ajouter à l'acte d'approbation l'exposé des motifs.

La caisse d'exonération serait conservée avec les plus grandes facilités de concurrence libre pour les sociétés particulières d'assurances. Une restriction aurait été apportée à l'article soumettant l'appel de la réserve au vote d'une loi. Les 50,000 hommes, premiers à partir de cette réserve, seraient laissés à la disposition du ministre de la guerre, pour en user et en l'absence du Parlement.

Tous les bruits de crise et de changements ministériels sont encore sur le tapis des conjectures ; l'on croyait que l'Empereur avait réconcilié ses ministres en dissidence ; l'on avait dit que la retraite de

M. Fould pourrait jeter des inquiétudes dans le crédit public, et l'on ne croyait pas que l'Empereur songerait à se séparer de M. Rouher, en présence de la campagne qui se prépare au Corps législatif ; le marquis de La Valette, intimement lié de parenté et de vues avec M. Rouher, est, comme l'on le sait, l'héritier des traditions de M. de Morny, dont la perte a été si sensible à l'Empereur ; le marquis de Moustier, l'un des ministres dont le maintien paraît plus incertain, semblait s'être mis d'accord avec ses collègues. Le changement du ministre de la guerre paraissait seul décidé pour faire place au général Fleury. L'Empereur garde le silence ; personne n'est donc autorisé à signaler un changement prochain du ministère. Néanmoins l'on ne peut répondre du lendemain : les crises ministérielles ont éclaté plus d'une fois, en France, sans avoir été annoncées.

Il faut se défier de tous les bruits que l'on fait courir sur la santé de l'Empereur ; ceux qui l'approchent et notamment ses secrétaires ont pu se convaincre que ses travaux quotidiens, soit au Conseil d'Etat, soit dans son cabinet, indiquent toujours la même activité de corps et d'esprit ; l'on remarque bien qu'il est devenu plus silencieux depuis quelque temps ; mais il en a toujours été ainsi dans les époques des événements les plus importants de son règne.

Le Prince Impérial est plein de vigueur et de santé ; il annonce une grande vivacité, mais la direction de son éducation lui a déjà donné l'habitude de la réflexion et une pénétration vraiment au-dessus de son âge, qualités qui se développent, du reste, rapidement chez les enfants des rois, lorsqu'ils sont doués d'heureuses dispositions. L'Empereur a le projet de présenter au jeune prince, pendant l'Exposition, les étrangers de distinction, et de le faire assister aux grandes réunions de la Commission impériale.

L'on a prêté au Gouvernement le projet de devancer la date de 1869 pour procéder à de nouvelles élections, les faiseurs de projet affirment que ces nouvelles élections auraient lieu dans le courant de 1868, et que le jour de la naissance du prince impérial, le 16 octobre, il serait question de l'associer à l'empire, en le nommant Vice-Empereur et Roi de l'Algérie, sous le nom de Napoléon IV ; l'Impératrice serait en même temps proclamée Régente pour trois ans, jusqu'à la majorité du nouvel Empereur, fixée à 15 ans ; Napoléon III, sans abdiquer, prendrait une sorte de retraite consacrée à ses travaux historiques, continuant de diriger la politique, mais faisant rendre, à différentes périodes, presque tous les actes publics journaliers au nom du nouvel Empereur et de la Régente. Le prince Napoléon recevrait le titre de grand amiral et la présidence honoraire du Sénat.

L'on fixe aussi l'exécution de ce plan en 1869 comme interprétation et réalisation sans graves conséquences de tous les calculs et prophéties plus ou moins étranges que l'on a fait courir sur cette date.

Vous concevez que ce sont là des bruits, qui ressemblent beaucoup plus à des conjectures ou à des oracles qu'à des indications sérieusement motivées.

On assure néanmoins que l'Empereur des Français, comme Charles-Quint, est fort légitimé du pouvoir souverain ; qu'il aspire au repos pour terminer ses travaux littéraires commencés, afin de prendre la place qu'il ambitionne, parmi les grands écrivains du XIX^e siècle.

Mais les prophètes ajoutent qu'il hésite encore, car il sait combien il est indispensable à la consolidation de sa dynastie jusqu'à la majorité du Prince Impérial.

Il est probable que la reine Victoria fera un voyage en Allemagne vers le commencement du printemps ; S. M. en profitera pour visiter Paris, où elle passerait deux ou trois jours afin de voir l'Exposition. La visite de la reine aura un ca-

ractère tout à fait privé, bien qu'elle doive être, comme de juste, l'hôte de l'Empereur et de l'Impératrice.

Nous sommes encore à deux mois de l'Exposition universelle, et déjà l'on voit arriver à Paris nombre d'étrangers, attirés par cette grande fête de l'intelligence et du travail. La guerre aussi, ne fût-ce qu'à titre de contraste, y sera représentée. Un journal prétend que nous verrons dans l'enceinte du Champ de Mars, un spécimen de tous les uniformes soldatesques du globe. Cette phalange bariolée et pacifique, serait hébergée aux frais du Gouvernement, partie à l'Ecole militaire, partie dans la plaine de Vincennes.

Pour tous la Correspondance : J. Remoux.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le *Moniteur* publie un rapport de M. le ministre de l'agriculture et du commerce sur les établissements dangereux et insalubres ou incommodes. Ce document est suivi d'un décret conforme qui divise en trois classes lesdits établissements. Nous reproduisons ce rapport qui offre un intérêt tout particulier dans notre département :

« SIRE,

La formation des établissements industriels considérés au point de vue de leur nocuité est soumise à un régime dont les bases sont fixées par le décret du 15 octobre 1810, l'ordonnance royale du 14 janvier 1815 et le décret de décentralisation du 25 mars 1852.

Sous ce régime, qui a pour but de sauvegarder les intérêts du voisinage sans exposer les industriels à ce qu'il y aurait de trop incertain et de trop variable dans l'action de la police locale, des décrets délibérés en conseil d'Etat arrêtent la nomenclature des ateliers réputés insalubres, dangereux ou incommodes, qui ne peuvent, à ce titre, être formés sans une autorisation administrative, et cette autorisation indigne, s'il y a lieu, les conditions jugées nécessaires pour prévenir tout sérieux inconvénient.

Les établissements sont divisés en trois classes, dont la première se compose de ceux dont les inconvénients sont assez graves pour qu'ils doivent être indubitablement éloignés des habitations. La permission, en ce qui les concerne, ne pouvait d'abord leur être accordée que par décret rendu en conseil d'Etat ; mais elle est depuis 1852 dans les attributions des préfets, qui prononcent sur les demandes après apposition d'affiches, pendant un mois, dans un rayon de cinq kilomètres, enquête de commodo et incommodo, et s'il y a des oppositions, après avis du conseil de préfecture.

Quant aux ateliers rangés dans la deuxième et la troisième classe, ils sont autorisés, les premiers, par les préfets, sans l'obligation des affiches, mais après enquête, et les derniers par les sous-préfets, sans nécessité d'affiches ni d'enquête.

Les demandeurs et les voisins peuvent, du reste, attaquer par la voie contentieuse les décisions intervenues, et ceux-ci ont même le droit, s'ils se prétendent lésés, d'agir en dommages-intérêts devant les tribunaux ordinaires.

Les tableaux annexés au décret du 15 octobre 1810 et à l'ordonnance royale du 14 janvier 1815 contenaient une nomenclature d'établissements industriels répartis dans les trois classes. Depuis lors, des ordonnances royales ou des décrets y ont ajouté beaucoup d'autres industries, et plusieurs tableaux complémentaires ont été publiés successivement. Enfin, des décisions préfectorales ou ministérielles, rendues conformément à l'avis du comité des arts et manufactures, ont opéré pour des industries nouvelles un assez grand nombre de classements provisoires, en vertu du pouvoir que l'ordonnance du 14 janvier 1815 donne à l'administration, et il était d'autant plus utile et opportun d'en user

HENRI CONSCIENCE.

La suite au prochain numéro.

Un léger crêpuscule colorait l'orient, et dans le bâtiment pénétrait une lueur douteuse qui, aux yeux du jeune homme habitué comme ils l'étaient à l'obscurité, avait presque l'éclat de la lumière du jour.

Convaincu que l'état de Julio réclamait des secours immédiats, et surexcité par la hâte, Geronimo essaya toutes les clefs sur la porte du pavillon, en tira tous les verrous avec une violence fébrile, s'efforça d'arracher la porte de ses gonds, et mit tant d'ardeur et tant de zèle au travail qu'enfin il tomba épuisé sur le sol en poussant un douloureux soupir, et chercha pendant un instant à reprendre haleine.

Cependant, après un court repos, il se releva vivement, tira toutes les fenêtres, secoua violemment les barreaux de fer, courut à l'étage et cria au secours... mais tous ses efforts restèrent sans résultat et le pavillon était trop éloigné des autres habitations, pour lui laisser l'espoir qu'on pût entendre les sons de sa voix faible.

En courant avec une sorte de désespoir et de folie dans le bâtiment pour chercher une issue, il arriva dans la cuisine où il aperçut un bac plein d'eau. La vue de cette limpide liqueur lui arracha un cri de joie. Dans son opinion, l'eau bu en grande quantité pouvait encore peut-être amortir l'action du poison pour conserver la vie à Julio. Il n'y avait pas d'autre remède à éprouver ; et comme c'était l'unique rayon d'espoir qui pût apparaître en un pareil lieu, Geronimo lui sourit comme à une inspiration d'en haut.

Ayant rempli une cruche de grès, il courut avec celle-ci à la cave, prit, chemin

faisant, la lampe, descendit l'escalier et arriva tout radieux près de Julio qui n'avait pour ainsi dire plus la force de se soulever sur le coude et qui demandait d'une voix faible :

— Le prêtre vient-il ? Le médecin vient-il ? Ah ! il est trop tard : le cœur se brise dans ma poitrine !

— Bois, bois beaucoup, dit le jeune homme, en lui portant la cruche à la bouche, l'eau fraîche apaisera l'inflammation de tes entrailles.

Julio but à longs traits ; puis il écarta la cruche de la main, et dit :

— Merci, signor, de votre pitié ; mais c'est inutile ; j'ai déjà tant bu d'eau.

— Bois encore, je l'en prie, fais-le pour l'amour de moi, Julio... Encore, encore plus, autant que ton corps peut en contenir.

Julio obéit machinalement et vida une bonne partie de la cruche, jusqu'à ce que l'haleine lui manquât. Alors il se mit à respirer avec effort en essayant avec la main la sueur froide qui perlait sur son front.

— Eh bien, Julio, quel effet produit l'eau sur toi ? demanda le jeune homme en lui prenant la main. Tu te trouves mieux, n'est-ce pas ?

— En effet, murmura Julio, le feu s'apaise dans mon estomac...

— Ah ! il y a encore de l'espoir ! s'écria Geronimo avec joie. Sois fort, Julio : aie confiance dans la miséricorde de Dieu. C'est quand tout secours humain nous est refusé que le Seigneur nous prête sa toute-puissante assistance.

— Mais mon cœur bat si faiblement, dit Julio en soupirant ; de si étranges frissons parcourent mes membres...

Je vais mourir, signor. Le poison est sans pitié.

— Mourir ? Tu mourras, Julio ? Et moi que tu as délégué de cette affreuse faim, je serais impuissant à te secourir ? Que faire ? Mon Dieu, que tenter ?

— Renoncez-y, signor, murmura le mourant ; il n'y a plus d'espoir, je le sens bien. Hélas, je suis en partie la cause de votre malheur et de vos cruelles souffrances ; je vous ai poussé dans le fauteuil meurtrier ; j'ai voulu vous tuer, vous, le libérateur de ma mère aveugle ! Ayez cependant compassion de moi ! Je baise vos mains en suppliant ; que votre juste malédiction ne suive pas ma pauvre âme au-delà de cette vie ! Pardon ! pardon !

— Ah ! ne me parle pas ainsi, dit en sanglotant le jeune homme qui, les yeux en larmes fixés sur le visage de Julio, suivait le progrès de l'agonie. Sans toi cette fosse béante qui est là-bas m'aurait englouti. Comment ! Tu m'as donné la vie et je te refuse ma mon pardon ? Non, non, je prierais pour toi, je ferais un pèlerinage pour toi, je ferais des œuvres de bienfaisance pour la délivrance de ton âme ! Confie-toi, Julio, confie-toi en la bonté de Dieu...

— Me confier ? répéta Julio d'une voix mourante. Je frissonne de terreur en songeant au jugement qui m'attend. Dans cette lutte suprême contre la mort, une effrayante clarté frappe mes yeux... Je n'ose espérer dans la miséricorde de Dieu ; je n'ai rien fait, rien... pour la mériter. Une voile sombre obscurcit ma vue...

Julio s'affaissa sur le côté ; un bruit rauque s'échappa de sa poitrine, comme si la vie abandonnait son corps.

Geronimo lui passa le bras sous le cou et souleva sa tête du sol, et comme il vit que les yeux de Julio, tout ternes et égarés qu'ils fussent, étaient fixés sur lui, il dit du ton de la pitié la plus fervente :

— Julio, écoute-moi ! Tu n'oses plus espérer en la miséricorde de Dieu, dis-tu ? As-tu donc oublié que Jésus-Christ a versé son sang pour la délivrance de l'homme déchu ? Ne sais-tu pas que les anges se réjouissent là haut, chaque fois qu'un grand pécheur, par un sincère repentir échappe à l'éternel ennemi des hommes et entre triomphant dans le ciel. Tu te repens, n'est-ce pas ? Tu te repens profondément ?

Julio fit de la tête un signe affirmatif.

— Ah ! s'écria le jeune homme, si je ne puis sauver ton corps de la mort, laisse-moi du moins garder ton âme des tourments affreux de l'éternité... Puissé-je ainsi m'acquitter du bienfait que je te dois ! Julio, s'il t'avisait à Dieu de prolonger ta vie, renoncerais-tu au mal, entrerais-tu avec courage et bonne volonté dans le chemin du devoir et de la vertu ? Tu dis oui ? Tu implores la miséricorde du Seigneur, n'est-ce pas ? Tu as confiance dans l'impérissable trésor de sa bonté ! Eh bien, Julio, lève tes yeux mourants vers le ciel, dirige ta dernière pensée vers Celui qui est la source de toute miséricorde et laisse avec une pleine confiance ton âme s'envoler devant le tribunal suprême. Déjà du haut du ciel, Dieu sourit au pécheur repentant !

Une multitude mais saine expression d'espoir, illumina le visage de Julio, tandis qu'il s'efforçait d'élever vers le ciel ses yeux vitreux.